

Conditions pour intégrer la classe à horaires aménagés musique

- Etre admis en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} au collège
- Déposer un dossier de candidature

Un dossier de candidature **complet** doit être adressé au collège **avant le 5 mai 2023**.

Les élèves seront convoqués **le mercredi 17 mai 2023** pour une séance de pratique puis individuellement pour un entretien de motivation ; l'élève devra être accompagné d'un responsable légal.

Le candidat peut se procurer ce dossier de candidature :

✓ soit au secrétariat du collège (adresse page suivante)

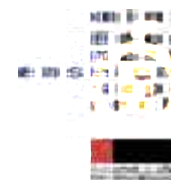
✓ soit sur le site du collège :
<http://webtab.ac-bordeaux.fr/college-marguerite-duras>

-> Rubrique *Parcours de formation*, Onglet *Dossiers d'inscription*



Venir au collège Marguerite DURAS

Au rond-point reliant l'avenue de Verdun à l'avenue du Général de Gaulle, prendre l'avenue du parc des sports (le long du stade foot). Continuer jusqu'au prochain rond-point puis à gauche, c'est à 150 m sur la gauche.



Collège
Marguerite
DURAS



Section CHAM
(Classe à Horaires Aménagés Musique)



CONTACTS - CHAM

Responsable pédagogique:

Mr Touchard

Collège Marguerite DURAS
13, avenue François Mauriac, BP 240
33506 LIBOURNE Cedex
Tél. : 05 57 84 06 06
Courriel : ce.0333213n@ac-bordeaux.fr

LIBOURNE



Objectifs : Favoriser la réussite scolaire et artistique

La CHAM est une option qui permet d'intégrer, pendant les quatre années du collège, les compétences artistiques (vocales et instrumentales) des élèves pratiquant une activité musicale à l'extérieur du collège. L'enseignement général est le même que pour les autres collégiens.

Fonctionnement : C'est un dispositif ouvert aux filles et aux garçons

La section CHAM, unique à Libourne et rare en Gironde, s'adresse aux élèves déjà inscrits au Conservatoire de musique de Libourne (ou dans une autre école de musique) et aux élèves débutants à la prochaine rentrée qui devront s'inscrire entre juin et août au Conservatoire (ou dans une école de musique). Les instruments à vent monodiques sont privilégiés pour l'orchestre mais les autres instruments sont envisageables, sous réserve du parc instrumental et des répertoires étudiés. L'intérêt est également de découvrir la pratique d'autres instruments (percussions, carillon, etc.).

En plus du cours d'Education musicale (1 h par semaine), les élèves bénéficient d'un enseignement spécifique (1/2 h), de l'orchestre (2 h) et de la chorale (1 h). Les élèves assistent à certains spectacles (2 à 5), jouent et chantent lors de différents concerts (3 à 5).

Inscription GRATUITE au collège mais droit d'inscription à régler au Conservatoire (ou école de musique).

Exigences et engagements

- ✓ Désirer pratiquer la musique (débutant ou confirmé).
- ✓ Manifester curiosité, créativité et motivation.
- ✓ Goût de l'effort et volonté de réussir.
- ✓ Comportement de qualité au collège et dans le dispositif (assiduité, ponctualité, respect, travail).
- ✓ Engagement dans la classe CHAM tout au long de la scolarité du collège



La scolarité : les études restent la priorité des élèves de la CHAM

Les élèves de la Section bénéficient d'une attention particulière quant à leurs résultats scolaires. Il est entendu que les résultats scolaires restent prioritaires. Toute baisse importante peut entraîner la suspension temporaire ou définitive.

-> Plus d'informations sur le site du collège (Rubrique Parcours de formation, Onglet CHAM)

-> Contact : Conservatoire de musique Henri Sauguet –
33 rue Waldeck Rousseau – 33 500 LIBOURNE –
05 57 51 13 48